



**Compteur d'eau froide SCHLUMBERGER modèle P 40  
classe B ou C**

*Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.*

**FABRICANTS :**

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 9, rue Ampère - 71031 Mâcon - France  
SCHLUMBERGER INDUSTRIES - POB 8 - Talbot Road - Stretford - Royaume-Uni

**DEMANDEUR :**

SCHLUMBERGER INDUSTRIES - 50, avenue Jean Jaurès - 92120 Montrouge - France

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat n° 89.0.01.384.9.0 du 15 septembre 1989 (1) déjà complété par les certificats n° 89.0.03.384.1.0 du 29 décembre 1989 (2), n° 93.00.382.001.0 du 10 février 1993 (3), n° 93.00.382.007.0 du 26 avril 1993 (4), n° 95.00.382.006.0 du 31 juillet 1995 (5), n° 96.00.382.001.0 du 20 février 1996 (6), n° 96.00.382.008.0 du 19 septembre 1996 (7), n° 97.00.382.006.0 du 8 septembre 1997 (8) et n° 98.00.382.008.0 du 5 juin 1998 (9).

**CARACTÉRISTIQUES :**

Le compteur d'eau froide SCHLUMBERGER modèle P 40 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par l'entraînement du totalisateur réalisé par des aimants disposés face à face pour les versions équipées d'un totalisateur type ARB. Les compteurs ainsi équipés ont les caractéristiques suivantes :

Version	P 40 T	P 40 TM
Débit nominal	1,5 m <sup>3</sup> /h	
Diamètre nominal	15 mm	
Pression maximale	16 bar	
Perte de pression à Qmax	1 bar	
Portée du totalisateur	9 999 m <sup>3</sup>	
Echelon de chiffraison	0,1 dm <sup>3</sup>	
Echelon de vérification	0,05 dm <sup>3</sup>	

**INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle reste inchangé.

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne et chez les fabricants sous la référence DA 05-142.

**VALIDITÉ :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 15 septembre 1999.

**ANNEXE :**

Dessin.

Pour le secrétaire d'État et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

- (1) Revue de métrologie, septembre 1989, page 1117
- (2) Revue de métrologie, janvier 1990, page 48
- (3) Revue de métrologie, février 1993, page 260
- (4) Revue de métrologie, avril 1993, page 603
- (5) Revue de métrologie, juillet 1995, page 700
- (6) Revue de métrologie, mai 1996, page 79
- (7) Revue de métrologie, mars 1997, page 584
- (8) Revue de métrologie, n° 10-1997, page 534
- (9) Revue de métrologie,

Annexe au certificat n° 99.00.382.002.0

Compteur d'eau froide modèle P 40

